

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Demande de renouvellement d'autorisation avec augmentation de puissance de l'usine hydroélectrique du Pont du Baup à Saint-Girons

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LE MOULIN DE LA FONDERIE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

PHILIPPE, Marc gérant de la société président la SAS

RCS / SIRET

8 7 8 | 7 8 9 | 3 4 6 | 0 0 0 1 1

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation...	-
21. Barrages et autres installations...	d) .."entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm"..
29. Installations destinées à la production...	.."puissance maximale brute totale inférieur ou égal à 4.5MW".

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à rénover le site de production hydroélectrique du Pont du Baup tout en exploitant son potentiel. Pour cela, le groupe de production actuel sera remplacé par deux groupes de production submersibles de dernière génération. Le groupe de production existant est vétuste, l'aspect visuel du bâtiment usine et des infrastructures actuelles est vieillissant.

Afin d'acheminer les eaux vers les nouveaux groupes de production, il sera nécessaire d'élargir et d'approfondir le canal d'aménée actuel. Un nouveau voile sera bâti coté rivière. Il sera déversant sur toute sa longueur, la longueur déversante passera alors à 120m contre 93 m actuellement.

Le projet de réaménagement du site intègre la mise en conformité environnementale avec la mise en place d'un clapet de transit sédimentaire asservi et d'un plan de grille ichtyocompatible orienté.

L'accès au site est aisé, il se fera par la cour à l'extrémité du chemin de la Fonderie. Le rendu final de l'installation achevée sera particulièrement soigné pour s'adapter et améliorer l'environnement visuel actuel (cf perspective du projet en annexe).

D'un point de vue énergétique les nouveaux équipements bénéficieront d'un rendement optimum afin de valoriser la part de production d'électricité renouvelable avec une même quantité d'eau dérivée. L'ensemble de l'installation sera piloté par un automate de télégestion qui permettra de piloter et surveiller à distance l'installation.

## 4.2 Objectifs du projet

Le seuil est existant depuis plusieurs décennies, il est possible d'optimiser la production d'énergie renouvelable sans pour autant augmenter les effets liés à l'implantation d'un seuil en rivière. L'augmentation de la longueur déversante du site aura pour effet d'abaisser la ligne d'eau pendant les périodes de fortes eaux en comparaison à la situation actuelle (cf tableau d'évolution des lignes d'eau en annexe).

Dans sa phase de conception, le projet fera travailler près d'une dizaine de personne dans les bureaux d'études (environnementaux, turbiniers, Génie-Civilistes ..). Dans sa phase de construction, le projet fera travailler plusieurs dizaines de personne avec principalement des entreprises locales pendant plusieurs mois. Dans sa phase d'exploitation, un gardien sera salarié sur le site pour surveiller et entretenir les ouvrages à temps plein.

Le projet de réaménagement de la centrale hydroélectrique du Pont du Baup produira en moyenne 2 600 000 kWh par an (+315% d'énergie injectée au réseau par rapport au site actuel).

Afin de mieux apprécier ce chiffre, la future production d'énergie représente la consommation énergétique de plus de 2400 hbts (près de 40 % de la population de Saint-Girons). Sans pollution, sans déchet, sans contribution à l'effet de serre.

Cette production d'énergie verte permet l'économie de 600 tonnes de pétrole ou 900 tonnes de charbon par an. En se substituant à son équivalent d'énergie fossile, elle permet également d'éviter chaque année le rejet de 2500 tonnes de CO2 dans l'atmosphère. Il faudrait planter 130 000 arbres pour obtenir la même réduction de CO2.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 8 mois environ:

Etape 1 (4,5 mois): déconstruction, terrassement et construction

Création du batardeau amont, du merlon latéral et aval, terrassement du canal d'amenée, du canal de fuite et de la zone d'implantation des nouveaux groupes de production. Construction du canal d'amenée et de la zone de la prise d'eau ichtyocompatible. Enduit sur le bâtiment existant mitoyen. Construction des aspirateurs, des chambre d'eau et des puits d'isolation

Etape 2 (3 mois): implantation groupes, instrumentalisation

Implantation des deux nouvelles turbines, des alternateurs à accouplement direct, des armoires de contrôle commande et de puissance. Mise en place des capteurs, groupes hydrauliques, automate. Mise en place de la grille, du dégrilleur, du clapet de transit sédimentaire

Etape 3 (0,5 mois): Essai et mise en service

Essai des ouvrages (dégrilleur, clapet, pâles mobiles, directrices..) à sec. Retrait des merlons et batardeaux pour effectuer les essais en charge: mise en rotation et production des groupes, réglage automate.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Projet de réaménagement de l'usine hydroélectrique du Pont du Baup:

Emploi: 1 emploi de gardien à plein temps + travaux récurrents de maintenance

Débit maximum turbiné: 32 m<sup>3</sup>/s

Hauteur de chute brute maximale: 2,36 m

Puissance brute maximale: 741 kw

Productible moyen annuel: 2 600 000 kwh

Débit réservé: 5 m<sup>3</sup>/s

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation environnementale, procédure définie aux articles L.181-1 à L.181-31 et R.181-1 à R.181-56 du code de l'environnement

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Hauteur de chute brute (m)	- 2,36 m (inchangée)
- Hauteur moyenne du seuil au dessus du terrain naturel (m)	- 1,50 m (inchangée)
- Longueur du barrage en crête (m)	- 120 m (contre 93m actuellement)
- Côte NGF de la crête du barrage	- 384,24 NGF (inchangée)
- Nombre de turbines et débit respectif	- 2 turbines (16 m3/s par machine)
- Dispositif de mobilisation du transit sédimentaire	- 1 clapet de décharge

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Centrale hydroélectrique du Pont du  
Baup  
Chemin de la fonderie  
09190 Saint-Lizier

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long.   1°   14'   20"   46 Lat.   42°   99'   07"   85

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long.   1°   14'   18"   58 Lat.   42°   98'   97"   14

Point d'arrivée :

Long.   1°   14'   16"   87 Lat.   42°   99'   10"   43

Communes traversées :

Saint-Girons (09200) / Saint-Lizier (09190)

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La centrale du Pont du Baup est actuellement en fonctionnement et est autorisée par arrêté préfectoral du 4 novembre 1998 pour une durée de 30 ans à disposer de l'énergie de la rivière du Salat, code hydrologique OO5025. Cette autorisation est valable pour le site actuel à savoir un débit maximum dérivé de 10 m3/s et une hauteur de chute brute de 2,36 m soit une puissance maximale brute de 231,5 kW.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en bordure immédiate de la ZNIEFF de type I n°730014136 "Le Salat et le Lens" qui occupe le lit mineur du Salat.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone où le terrain naturel évolue en moyenne à une altitude d'environ 385 m. Il ne s'agit donc pas d'une zone de montagne mais plutôt de piémont.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone n'est pas couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le Parc naturel régional Pyrénées ariégeoises qui a été créé le 30 mai 2009.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur le territoire couvert par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni un monument historique et ni un site patrimonial remarquable.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans l'emprise de deux PPRNs approuvés le 7/07/2011 : - PPR Mouvement de terrain - Zone rouge ; - PPR Inondation - Zone rouge.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un seul site pollué est connu à Saint-Girons, il s'agit des anciennes papeteries Matussière et Forest (connu actuellement sous le nom de Meylan 60) situé à 1,5 km.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il se situe dans la ZRE n°0901.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas au sein d'un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. Le plus proche se situe sur la commune d'Encourtiech.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas au sein d'un site inscrit. Les deux à proximité sont le Champ de Mars, place devant la poste et écoles, plan d'eau du Salat à Saint Girons (inscrit le 13/01/1947) et la ville de Saint-Lizier (inscrit le 22/05/1944). Ils sont situés respectivement à une distance de 700 m et d'1 km sans vis-à-vis sur le projet.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit du site Natura 2000 : "FR7301822 - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste". Ce site est classé au titre de la directive Habitats. Il concerne le lit mineur au droit du projet pour les poissons résidents et le Desman (pas concerné par les poissons migrateurs en cours de restauration active). Le projet avec la mise en place d'un nouveau groupe immergé se situe alors au sein du périmètre Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas au sein d'un site classé. Le premier à proximité est le bassin hydrologique du massif karstique du Volp et les paysages remarquables qui lui sont liés(classé le 21/06/2013). Ce site est situé sur les communes de Camarade Lescure, Montesquieu et Anatès à plusieurs kms du projet avec aucune vue sur le projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux dérivées sont dans leur intégralité restituées en aval des groupes de production comme actuellement avec le groupe en place. Aucun stockage d'eau n'est réalisé. La centrale fonctionnera comme actuellement au fil de l'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Amélioration de la continuité écologique à la fois piscicole avec la mise en place d'une prise d'eau ichtyocompatible et à la fois sédimentaire avec l'installation d'un clapet de dégravement. - Extension modérée de l'emprise au sol de la centrale qui s'étalera sur une superficie de 150 m2 vers le lit mineur. Absence de potentiel de frayères sur ce secteur du tronçon court-circuité, non propice à cause des faciès d'écoulement de type rapide en amont de la zone suivi d'une mouille lentique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Formulaire Standard du site Natura 2000 présente plusieurs espèces inféodées aux milieux aquatiques que l'on peut contacter sur le site de Pont de Baup. Il s'agit notamment de la Lamproie de Planer et du Chabot commun. Le projet présentera principalement une incidence en phase travaux qui impliquera le déplacement de la population piscicole. Une pêche de sauvegarde sera prévue pour déplacer sans dommage les individus en place qui trouveront ensuite facilement en période d'exploitation des habitats favorables aux abords du site. D'autres espèces emblématiques protégées inscrites au FSD ne sont pas présentes sur le site comme le <i>Desman des Pyrénées</i> ou le <i>Saumon Atlantique</i> .

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la mise en place d'un groupe immergé parallèle à l'ancienne usine qui était en bordure du cours d'eau, sans pour autant que cette emprise impacte le passage de l'eau.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de groupes immergés, associés au clapet de transit et à l'augmentation de la longueur déversante du seuil améliorera la configuration actuelle en période de hautes eaux.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Accès quotidien du gardien pour maintenance et visite de routine comme aujourd'hui.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit de fond naturel induit par la chute d'eau (hauteur du barrage de 1,50 m), renforcé par l'important linéaire de déversement (longueur de presque 100 m), est largement supérieur à l'émergence sonore imputable à la future centrale hydroélectrique.  De plus, l'ancien groupe sera remplacé par un groupe neuf plus silencieux. La technologie du groupe immergé permet aussi de réduire les émissions sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune inclusion dans un zonage à ce titre (pas de site inscrit ou classé).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'est pas connu d'autre projet de renouvellement de centrale hydroélectrique avec augmentation de puissance sur le cours du Salat au moment du dépôt de ce formulaire.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mesure d'évitement d'impacts :

- Modification d'implantation du projet initial situé en rive gauche plus en aval qui créait plusieurs impacts (ennoisement de zone courante, anthropisation de la rive gauche naturelle à ce jour, création d'accès et de terrassement dans le cours pour la réalisation du nouveau seuil en travers.

Mesures de réduction d'impacts :

- Création d'un portique d'accès enjambant le canal de fuite pour diminuer l'emprise sur le cours d'eau ;  
 - Changement de l'ancien groupe par un groupe neuf plus silencieux et mise en place d'un groupe immergé ;  
 - Amélioration de la continuité écologique à la fois piscicole (montaison et dévalaison) ainsi que sédimentaire ;  
 - Augmentation du débit restitué dans le tronçon court-circuité avec la mise en place de la nouvelle prise d'eau ichtyocompatible.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Sans objet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Sans objet.	

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

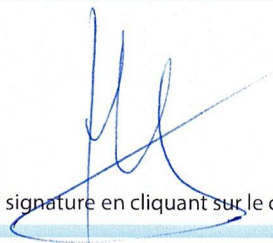
Fait à

Solign du Salat

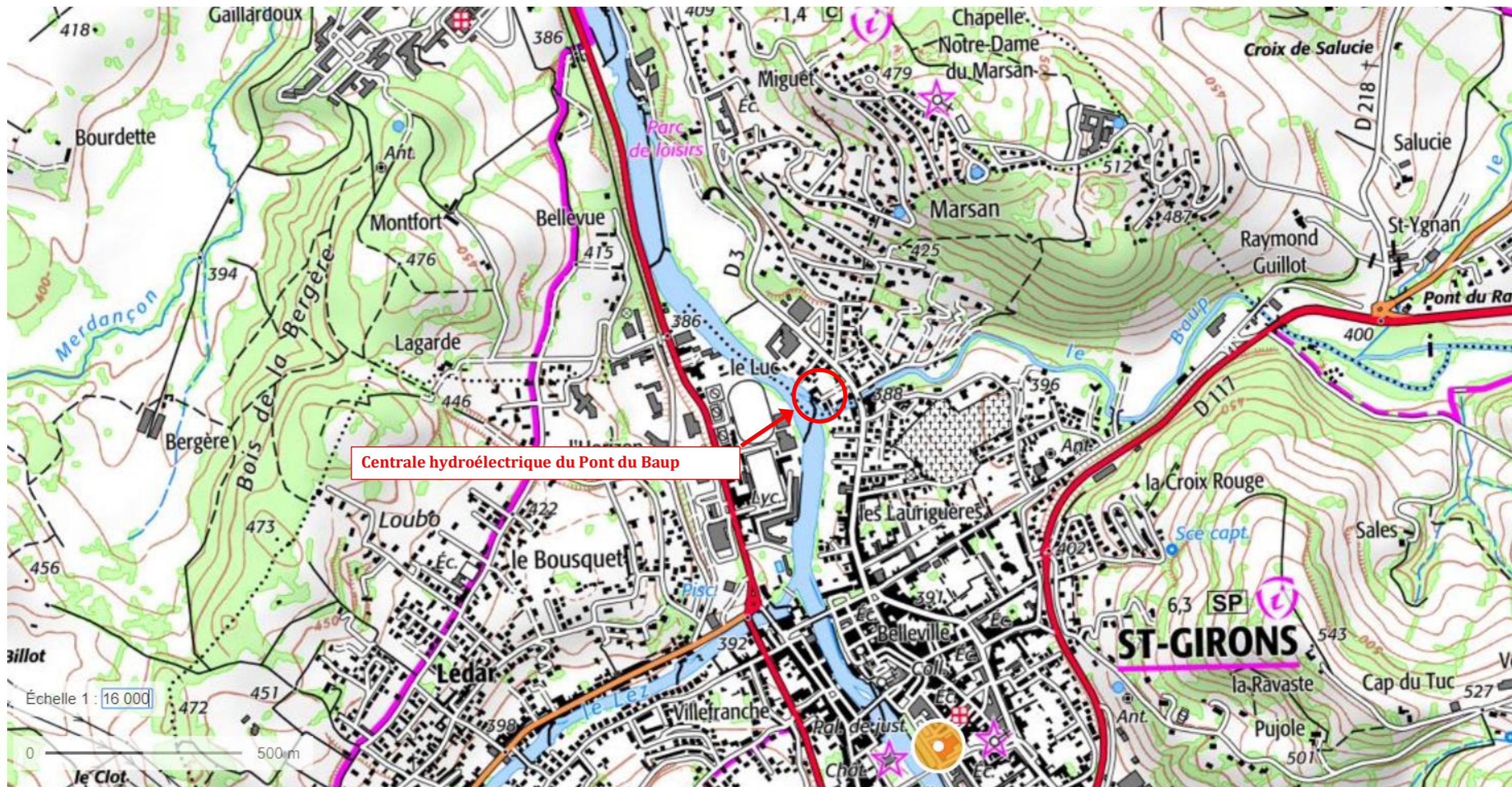
le.

20/11/2020

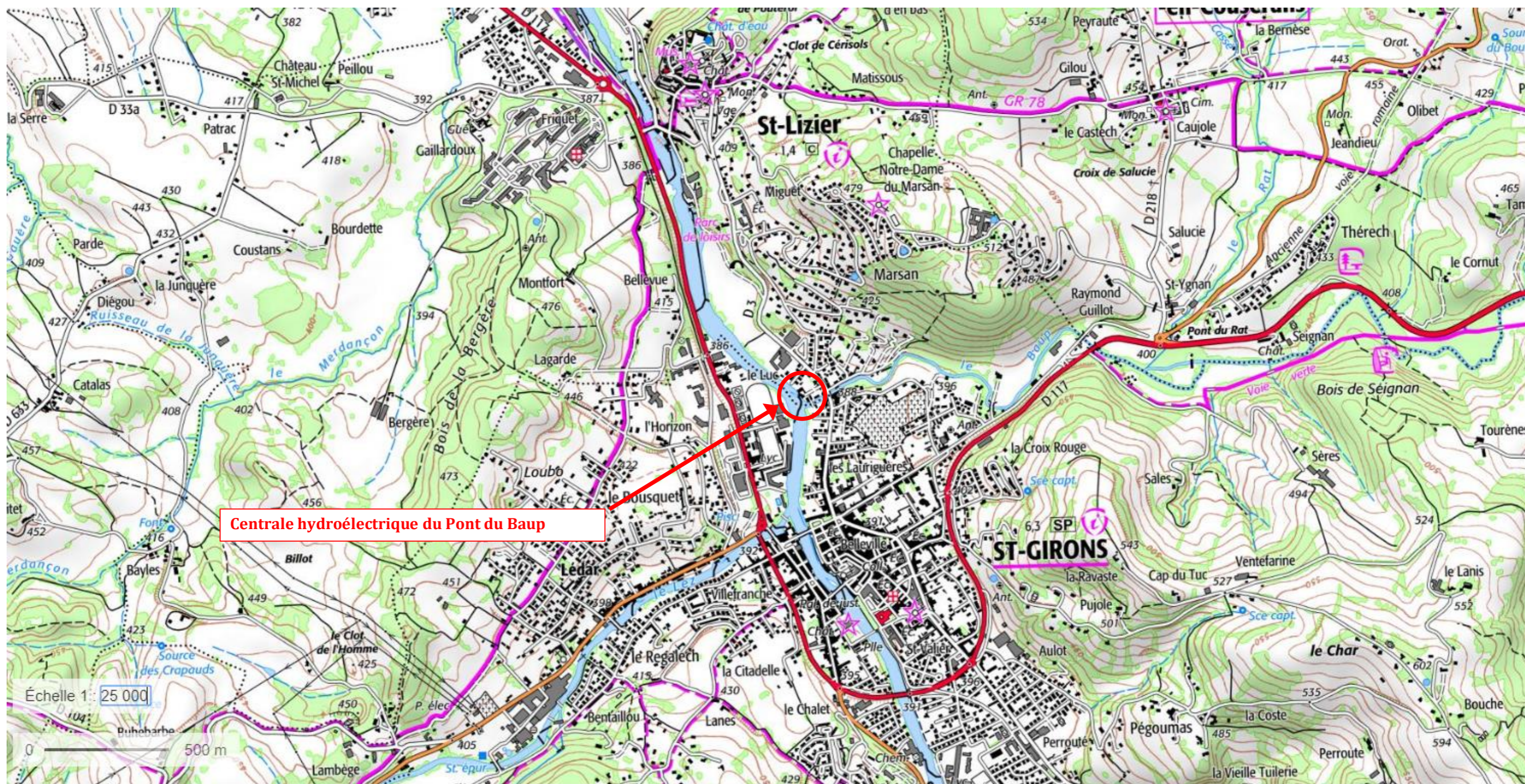
Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

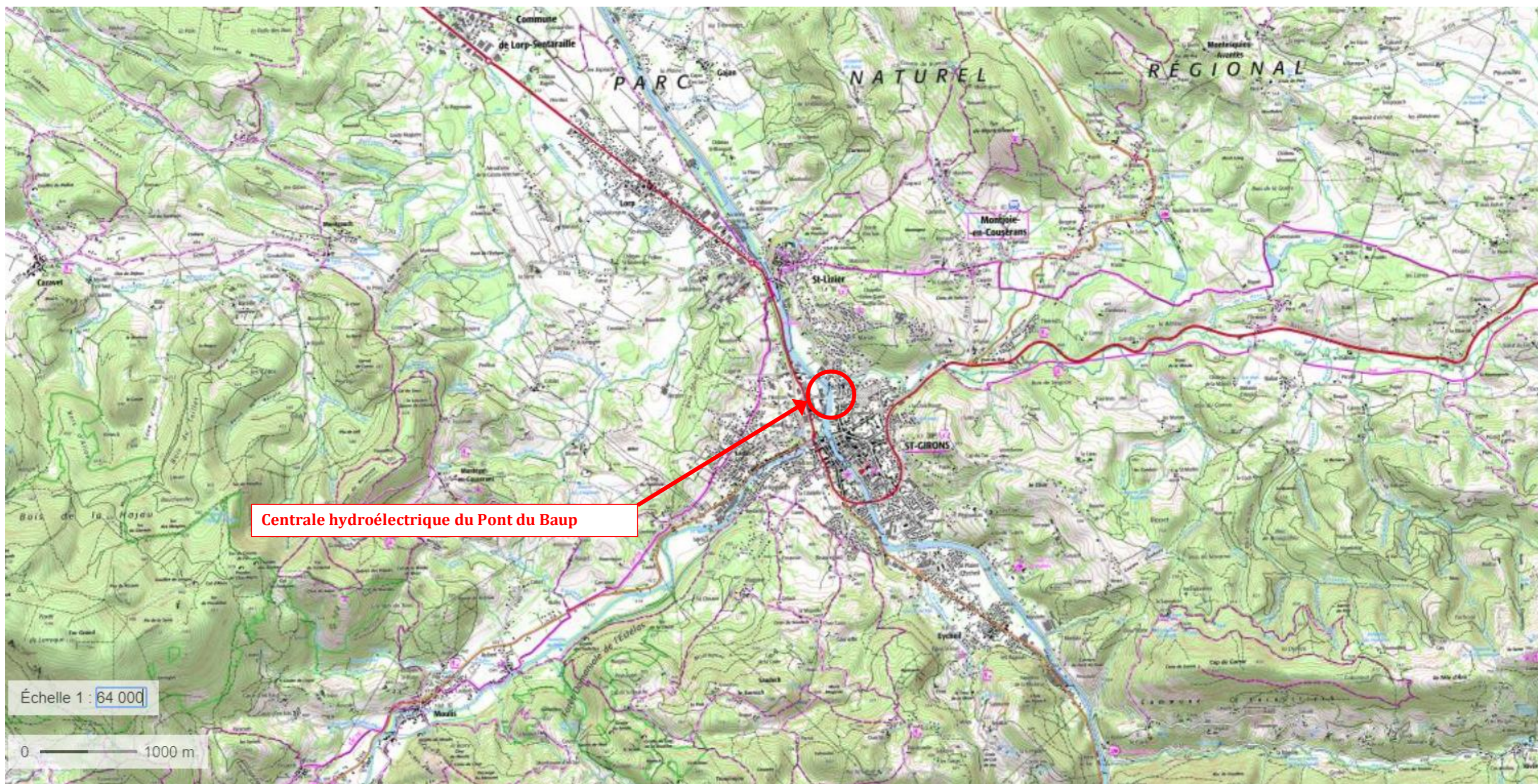


Plan de situation de la centrale hydroélectrique du Pont du Baup 1/16 000



Centrale hydroélectrique du Pont du Baup

Plan de situation de la centrale hydroélectrique du Pont du Baup 1/25 000



Plan de situation de la centrale hydroélectrique du Pont du Baup 1/64 000



Points de vue photographique du site de l'usine hydroélectrique du Pont du Baup

Photographies de la zone autour de la centrale : prise de vue du seuil le 2 juillet 2019



Point de vue N°1



Point de vue N°3



Point de vue N°2



Photographies de la zone autour de la centrale : prise de vue de la centrale le 2 juillet 2019



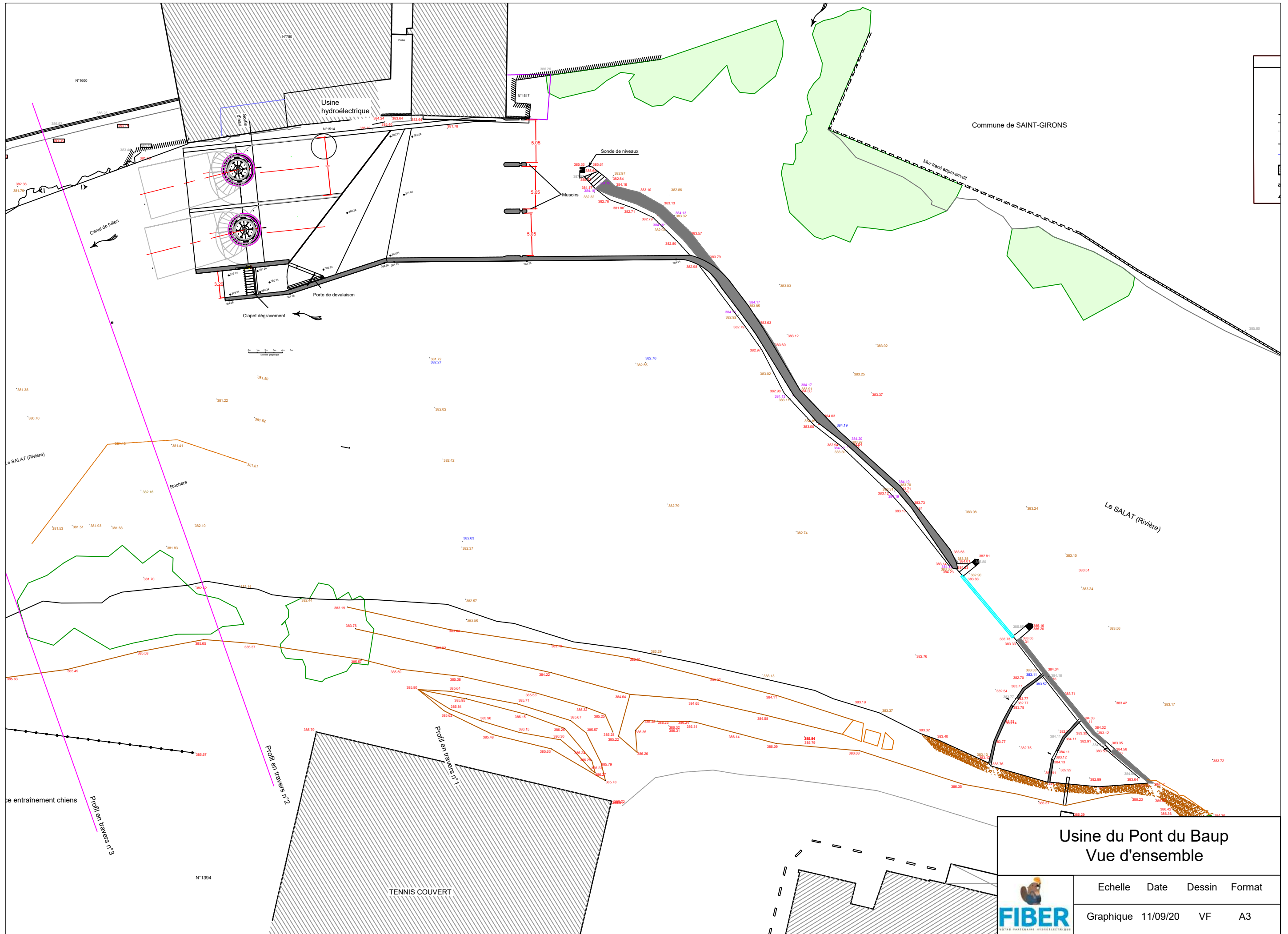
Point de vue N°4



Point de vue N°5



Usine du Pont du Baup - Saint-Lizier

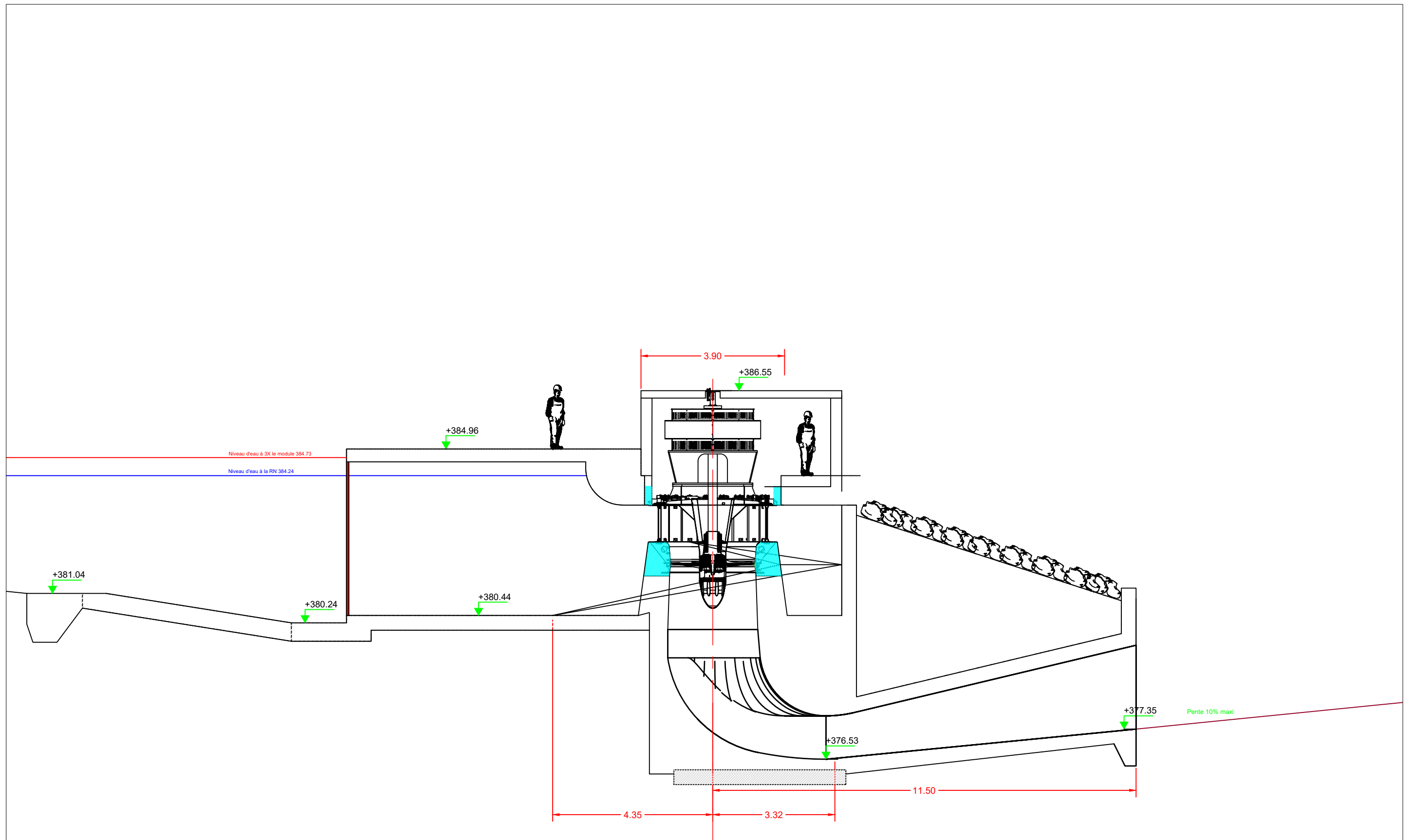


**Usine du Pont du Baup  
Vue d'ensemble**



Echelle	Date	Dessin	Format
Graphique	11/09/20	VF	A3





Usine du Pont du Baup  
Section turbine



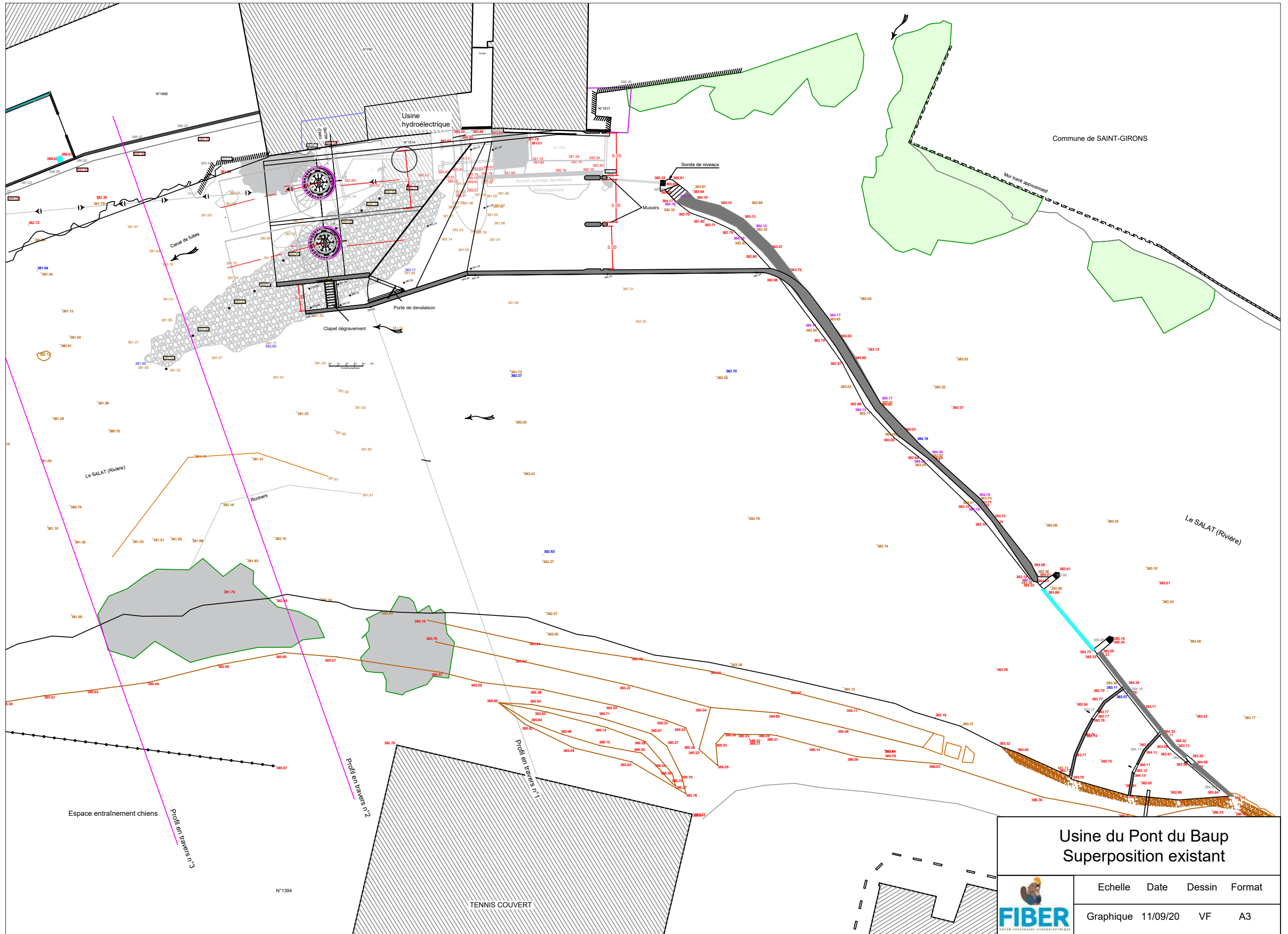
Echelle	Date	Dessin	Format
Graphique	11/09/20	VF	A3



### Usine du Pont du Baup Superposition photo



Echelle	Date	Dessin	Format
Graphique	11/09/20	VF	A3



Commune de SAINT-GIRONS

### Usine du Pont du Baup Superposition existant

Echelle	Date	Dessin	Format
Graphique	11/09/20	VF	A3



N°1394

TENNIS COUVERT

Espace entraînement chiens

Profil en travers n°3

Profil en travers n°2

Profil en travers n°1

Le SALAT (Rivière)

Le SALAT (Rivière)

Rochers

Clapet dégrèvement

Porte de dévalaison

Ancien ouvrage de dévalaison

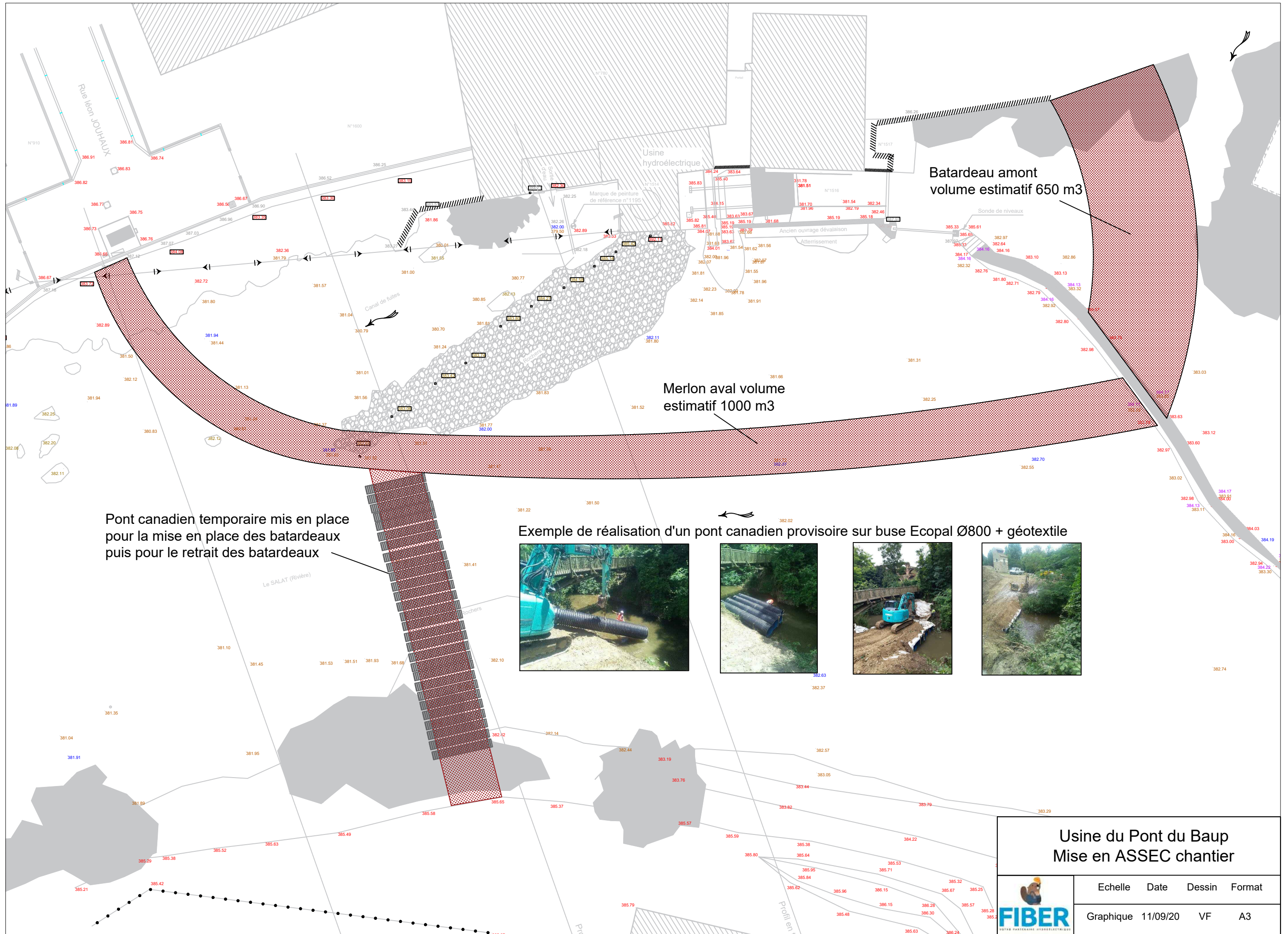
Atterrissement

Muscoirs

Sonde de niveaux

Usine hydroélectrique

Mur tracé approximatif



Batardeau amont  
volume estimatif 650 m<sup>3</sup>


Merlon aval volume  
estimatif 1000 m<sup>3</sup>

Pont canadien temporaire mis en place  
pour la mise en place des batardeaux  
puis pour le retrait des batardeaux

Exemple de réalisation d'un pont canadien provisoire sur buse Ecopal Ø800 + géotextile



Usine du Pont du Baup  
Mise en ASSEC chantier

	Echelle	Date	Dessin	Format
	Graphique	11/09/20	VF	A3





Plan des abords avec notes descriptives, échelle 1/2 000





Tableau de comparaison de l'évolution de la ligne d'eau amont: situation actuelle/projet de réaménagement Pont du Baup

	Débits caractéristiques	Débit dans le Salat (m3/s)	Pré aménagement (1 turbine 10 m3/s)	Post aménagement (2 groupes submersibles totalisant 32 m3/s)	
			Niveau ligne de la ligne d'eau à l'amont du seuil (NGF)	Niveau ligne de la ligne d'eau à l'amont du seuil (NGF)	Différence altimétrique (m)
Régulation de la ligne d'eau	Mode	28	384,43	384,24	-0,19
	Module	36	384,5	384,24	-0,26
	3 x module	108	384,94	384,73	-0,21
	Q2	270	385,58	385,29	-0,29
Machine à l'arrêt + ouverture clapet	Q10	390	385,97	385,8	-0,17
	Q20	460	386,34	385,95	-0,39
	Q50	630	386,57	386,14	-0,43

14/09/2020